

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 24 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Michochène de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Fabienne DUBOS, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Christian DROUAL, - Hervé MICHAUD, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET.

**Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**

**M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

**Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Claude FOUCRAUT a été élu Secrétaire.

DATE de CONVOCATION  
17 MARS 2015

DATE d'AFFICHAGE  
1<sup>er</sup> AVRIL 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 33  
Votants : 36

**DELIBERATION N°32-2015 – REVALORISATION DES TARIFS DES DIFFERENTS SERVICES COMMUNAUTAIRES**

Le président rappelle qu'un certain nombre de services proposés par la Communauté de Communes sont soumis à tarification.

Sur proposition de la Commission des Finances, le Président propose une augmentation des tarifs limitée à 1 % (calée sur le taux d'inflation), arrondi à la tranche de 5 centimes supérieure, pour les services suivants :

- Résidence La Marinière (à compter du 1er juillet 2015)
- Restauration scolaire (à compter du 1er septembre 2015)
- Maison Funéraire (à compter du 1er avril 2015)
- Gens du Voyage (à compter du 1er avril 2015)
- Accueil de Loisirs Vacances à la Carte (à compter du 1er jour de chaque période de vacances scolaires estivales)
- Piscine (à compter du 1er juillet 2015)
- Chantier d'insertion Floriculture (à compter du 1er juillet 2015)
- Autres services techniques (à compter du 1er juillet 2015)
- Chantiers d'insertion Nature et Patrimoine (à compter du 1er juillet 2015)
- Intervention dans les écoles (à compter du 1er septembre 2015)
- Transports Scolaires (à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015)

La commission Enfance-Jeunesse a constaté que les tarifs des camps à Vacances à la Carte étaient inférieurs aux tarifs pratiqués par les structures voisines et préconisent d'augmenter de 15 € la semaine de camp, dès l'été 2015.

Envoyé en préfecture le 02/04/2015

Reçu en préfecture le 02/04/2015

Affiché le

ID : 056-200037027-20150324-DELIB\_32\_2015-DE

L'ensemble des tarifs appliqués par la Communauté de Communes se trouvent récapitulés en annexe.

Au regard des éléments présentés, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation tarifaire des services présentés ci-dessus,
- **APPROUVE** l'ensemble des tarifs présentés en annexe.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 02/04/15  
Le Président,

